


<p>Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt</p> <p>Service régional de l'alimentation</p>	<p>Compte rendu du Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CROPSAV)</p> <p>Section Végétale - 4 mars 2016</p>	 <p><i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>PREFET DE CORSE</p>
Rédaction	Agnès Lasne, chargée de coordination de la santé et de la protection des végétaux	
Diffusion	Site internet DRAAF	
Documents associés	Diaporamas présentés lors de la réunion	

Participants :

Organismes	Représentants présents lors de la réunion
Préfecture de Corse-du-Sud	MIRMAND Christophe, Préfet de Corse, Préfet de Corse-du-Sud MYARD David, directeur de cabinet
DRAAF Corse	PARODI Jacques, directeur POIRIER Agnès, chef de SRAL LASNE Agnès, chargée de coordination SPV SRAL OLLANDINI Sébastien, agent SRAL
Service interministériel régional de défense et de protection civile (SIRDPC)	(CASANOVA Jean-Louis, SDRT)
Agence Régionale de Santé (ARS)	<i>Abs excusé : Jean-Jacques COIPLÉ, directeur général</i>
Douanes	<i>Abs</i>
Collectivité Territoriale de Corse (CTC)	<i>Abs</i>
ODARC	SAINTE-BEUVE Daniel, responsable filière végétale
OEC	SIMONPIETRI Agnès, présidente
OEC/ Conservatoire Botanique	HUGOT Laetitia, directrice CBNC
France Agrimer	<i>Abs, excusé</i>
Office National des forêts (ONF)	CARMELLE Philippe, adjoint DR,
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Corse-du-Sud	DAREAU Yves, directeur LASNE Laurent, chef de service SPAV BERLAND Christian, adjoint chef de service SPAV
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Haute-Corse	LEPIGOUCHET Francis, directeur adjoint MALHERE Céilia, adjointe chef de service SPAV
Conseil départemental de Corse-du-Sud	SANTONI Jean-Baptiste, responsable suivi écologique LAV
Conseil départemental de Haute-Corse	<i>Abs</i>
Association des maires de Corse-du-Sud	<i>Abs</i>
Association des maires de Haute-Corse	<i>Abs</i>
Organisme à vocation sanitaire pour le domaine végétal (FREDON)	MARRON Christophe, président LECAT Michaël, directeur
Organisme à vocation sanitaire pour le domaine animal (FRGDS)	GALLOIS Mélanie, vétérinaire
Chambre régionale d'agriculture	COLOMBANI Joseph, président MILLELIRI Isabelle, animatrice BSV filière
Chambre départementale d'agriculture de Corse-du-Sud	<i>Abs</i>
Chambre départementale d'agriculture de Haute-Corse	<i>Abs</i>
Inter-Bio Corse	BENAOUF Gilles, directeur
Fédération Régionale des Coopératives Agricoles	<i>Abs</i>
Centre de Recherche Viticole de Corse (CRVI)	SALVA Gilles, co-directeur
Conseil Interprofessionnel des Vins de Corse (CIVC)	<i>Abs</i>
Groupement Régional des Producteurs et Transformateurs de Châtaignes et Marrons de Corse (GRPTCMC)	LAURENT Jacques, vice-président
Association de Promotion et de Défense de la Clémentine Corse (APRODEC)	MANCEL Jean-Paul, président
Association des Producteurs de Fruits d'Été Corse (APFEC)	<i>Abs</i>
Association des Maraîchers de Corse (OMC)	<i>Abs</i>
Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)	CASALONGA Paul, vice-président ETTORI Geneviève, directrice
Syndicat de l'Appellation d'Origine Contrôlée Miel De Corse (AOC Miel de Corse)	TORRE Pierre, président
Association Régionale d'Expérimentation sur les Fruits et Légumes en Corse (AREFLEC)	<i>Abs</i>
Centre de recherche de l'Institut National de la Recherche Agronomique en Corse (INRA de Corse)	CASABIANCA François, président CHARRIER François, ingénieur de recherche PAILLY Olivier, directeur de l'UE Citrus
Syndicat Interprofessionnel des Oléiculteurs de Corse (SIDOC)	MAESTRACCI Fabienne
Syndicat AOC Oliu di Corsica	MAESTRACCI Fabienne
Union Nationale des Entreprises du Paysage (UNEP) en Corse	MEUNIER Luc, président départemental MEUNIER Monique, vice-présidente régionale
Syndicat des Pépiniéristes	WELSHINGER Bruno, président

Ordre du jour :

- ***Xylella fastidiosa*** : Situation en France, avancées scientifiques, progrès sur le dossier des indemnités
- **Capricorne asiatique** : Situation en Haute-Corse, mise en œuvre de la lutte
- **Flavescence dorée** : Bilan des prospections de la FREDON et de FranceAgriMer en 2015, mesures de lutte en 2016, implication des professionnels dans la surveillance
- **Charançon rouge du palmier** : Etat des lieux, responsabilités des détenteurs
- **Sharka** : Etat des lieux, prospections et implication des professionnels

1. Relevé de décisions

- Concernant *Xylella* :
 - Suivi de la maladie :
 - Le Préfet souhaite disposer au prochain CROPSAV d'un histogramme présentant l'évolution du nombre de foyers par semaine et par département.
 - Les conclusions de la mission d'audit de la Commission européenne et le plan d'action seront présentés dès que disponibles à un prochain CROPSAV.
 - Volet recherche :
 - Réunion de travail à programmer avec INRA, OEC et ODARC pour intégrer les travaux sur *Xylella* (notamment réseau d'observation et outil de modélisation prédictive) dans le volet recherche du CPER (contrat plan état région)
 - Prévoir réunion de travail également avec INRA et CTC pour étudier l'éligibilité au financement dans le cadre de la COREPA.
 - Volet communication :
 - Réunion de travail à programmer avec le cabinet du Préfet et le SRAL pour élaborer le plan de communication à renforcer. Le SIDOC et le CRPF souhaitent être associés. Le cabinet indique qu'il est prévu de relancer les médias audio et télévisés.
 - Le Conservatoire Botanique est invité à piloter l'élaboration d'un document de communication à destination du grand public, type manuel avec des photos des plantes spécifiées (notamment les végétaux hôtes avec et sans symptômes) et le nom commun ou vernaculaire.
 - Lutte anti-vectorielle :
 - La réactualisation de l'arrêté de lutte contre *Xylella* et du cahier des charges de désinsectisation par le préfet de région doit être faite sur la base de la réévaluation de la pertinence du plan de désinsectisation (obligation sur les plants infectés et dans un environnement très proche mais pas forcément sur toute la zone des 100m)
 - Il est acté de faire un point avec le Conseil Départemental pour revoir les modalités et la mise en œuvre de cette désinsectisation au regard de leur moyens et de leurs impératifs vis à vis de la lutte anti-vectorielle contre les moustiques.
 - Circulation des végétaux :
 - Il est rappelé que les autorisations de circulation en zone délimitée sont basées sur le contrôle des vecteurs et des prélèvements de végétaux aux fins d'analyse. Il n'y a pas d'exigence d'autorisation pour la mise en culture de graines (pas de contamination connue via ce moyen à ce jour), par contre une autorisation est requise pour la mise en circulation des plants qui en sont issus. La culture en serres *insect-proof* pourrait permettre de s'affranchir de ces contraintes. Le syndicat des pépiniéristes doit se rapprocher des DDCSPP pour en définir les conditions et les modalités.
 - Arrachage des polygales atteints :
 - L'OEC propose de participer à cette action afin d'accélérer le processus. Le cadrage et la définition de moyens doivent être étudiés. Le préfet souhaite s'appuyer également sur les mairies.
- Concernant les autres organismes nuisibles :
 - Les informations techniques et épidémiologiques seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture et de la DRAAF pour l'information et la sensibilisation des professionnels et du grand public.
- Divers :
 - Les agrumiculteurs (représentés par l'APRODEC) souhaitent la mise à l'ordre du jour d'un prochain CROPSAV d'une information concernant la cochenille asiatique (épidémiologie, situation, prévention et lutte) car ce fléau impacte la production d'agrumes.
 - Le prochain CROPSAV est à programmer durant la 2ème quinzaine d'avril.

2. Relevé des échanges

Le Préfet introduit la réunion en rappelant la forte mobilisation des acteurs depuis le début de la crise *Xylella* et la fréquence des réunions assidues.

Point d'étape sur *Xylella*.

A partir d'un diaporama, la Chef de SRAL présente la situation des foyers en Corse et rappelle celle sur le continent en région PACA. Plus de 5000 prélèvements ont été réalisés depuis juillet 2015 et, à ce jour, il n'y a pas eu de contamination sur vigne, agrumes ou oliviers.

Une 21^{ème} espèce trouvée positive (*Metrosideros excelsa*) a été rajoutée à la liste des végétaux hôtes et notifiée à la Commission européenne.

Les DDCSPP présentent la mise en oeuvre de la surveillance et de la lutte dans les deux départements.

Le Préfet :

- note que même si le nombre de foyers semble ralentir, la même disproportion entre le nombre de foyers trouvés en 2A et en 2B perdure. Un effet saisonnalité avec une incidence sur les vecteurs pourrait expliquer le ralentissement ; la différence de répartition pourrait avoir un lien avec la climatologie voire avec l'implantation des espèces et des paysages.

L'OEC :

- s'inquiète de l'évolution qui montre que les connaissances scientifiques ne sont pas encore suffisantes pour bien connaître la maladie. Le risque de mutation de *Xylella multiplex* et d'introduction de *Xylella pauca* reste une crainte et la vigilance la plus extrême reste de mise.
- indique son souhait de voir évoluer les mesures prises du fait de la gestion de la crise dans la durée.
- regrette de ne pas avoir été associé à l'audit de la Commission européenne.
- informe que la CTC a adhéré à un consortium de recherche européen qui fait appel à la recherche expérimentale et souhaite que *Xylella* puisse être intégré aux études faites.
- souhaite que les mesures de prévention, de contrôle et de gestion soient renforcées (notamment vis à vis des polygales) pour limiter l'inoculum.

Le Préfet :

- rappelle les mesures d'interdiction d'introduction, plus contraignantes que les exigences réglementaires européennes, prises au début de la crise et leur maintien prévu.
- souligne la totale transparence des échanges et de l'information auprès des partenaires et notamment au travers des fréquentes réunions du CROPSAV.
- salue la mobilisation de tous les acteurs lors de ces réunions et dans les mesures prises.

Le CRPF :

- souhaite une information sur l'avancée des études de corrélation des facteurs climatiques/vecteur/maladie promises par l'INRA.
- s'inquiète de la persistance et de la nature des interceptions faites à l'introduction des végétaux interdits aux ports (ignorance ou fraude?)

Le Préfet :

- rappelle le maintien des contrôles et leur nécessité pour lutter contre les tentatives de fraude, jamais complètement écartées.
- rappelle la possibilité de dérogation pour permettre aux professionnels le maintien d'une activité économique.
- acte la décision de renforcer la communication vers le grand public.

Le président de la Chambre Régionale de l'Agriculture :

- souligne que la Corse est un milieu réunissant beaucoup de conditions favorables à l'émergence de nombreuses maladies.
- souhaite qu'elle fasse l'objet d'un centre d'étude local en lien avec l'INRA pour expérimenter dans ce "laboratoire naturel".
- indique que la mise en place de l'ASR doit faciliter ces démarches.

Le président de l'INRA :

- rappelle que les travaux de recherche fondamentale nécessitent des moyens qui ne sont pas disponibles en Corse, et précise que les résultats sont attendus d'ici 2-3 ans.
- indique cependant que la Corse peut servir de lieu d'expérimentation pour tester des modèles épidémiologiques, notamment sur *Xylella*.
- précise que des travaux sont déjà engagés avec d'autres acteurs (Conservatoire Botanique, INRA Montpellier, ANSES Angers), notamment sur le testage de sensibilité de certaines plantes (agrumes et olivier et d'autres à suivre à partir du mois d'avril) avec plusieurs souches, dont celles isolées en Corse et en Italie.
- indique que des moyens structurels sont nécessaires en Corse pour mener à bien et en toute sécurité les travaux, serres *insect-proof* notamment.
- propose la mise en place d'une cryobanque qui permettrait, outre les travaux scientifiques, de protéger les collections de plantes endémiques et le patrimoine végétal de l'île.

La DGAI (Direction générale de l'alimentation, présente en visioconférence) fait le point sur l'amélioration des connaissances scientifiques à partir d'un diaporama. Les travaux, déjà présentés, sont toujours en cours (tests de pathogénicité, notamment). Une méthode d'identification haut débit vient d'être lancée pour comprendre le comportement et l'alimentation des insectes sur les végétaux.

Une enveloppe de 200k€ supplémentaire a été contractualisée par le ministère en charge de l'agriculture avec l'INRA et l'ANSES, notamment pour compléter les recherches avec des projets de modélisation de la propagation et d'essai de transmission par les semences. Ces travaux doivent aboutir à mieux comprendre le fonctionnement de la maladie et permettre l'adaptation des mesures de gestion.

Lors du débriefing à chaud de la mission de la Commission européenne, les auditeurs ont souligné le travail effectué par les acteurs dans la crise. Ils ont salué la réactivité et fortement mis en avant la qualité du réseau d'analyses développé. Les mesures concernant la circulation des végétaux spécifiés ont été appréciées même si quelques écarts vis-à-vis de la réglementation européenne ont été notés. Ils ont cependant modulé en indiquant que les mesures de gestion devaient être poursuivies. L'INRA a également été rencontrée par les auditeurs qui ont apprécié les travaux de recherche et mesuré leur importance.

Le Préfet :

- souhaite territorialiser au maximum les travaux de recherche pour être au plus près des acteurs locaux.
- insiste pour capitaliser sur les données locales collectées.

La DGAI :

- indique que même si les recherches ne sont pas menées localement, la collecte des données sur *Xylella* est principalement corse.
- veille à ce que la collaboration entre l'INRA national et l'INRA Corse soit très étroite.

L'INRA :

- rappelle la nécessité d'avoir des moyens pour faire fonctionner un réseau d'observation adéquat sur les conditions climatiques et sur les interactions.
- précise que si les outils utilisés sont nationaux, la mise en oeuvre se fait localement.

Le SIDOC insiste sur la nécessité de mener une campagne d'information plus agressive et percutante.

L'UNEP s'inquiète du danger représenté par les ventes sur internet et de l'absence de contrôle de cette voie d'introduction.

L'OEC :

- partage ces inquiétudes
- demande à sensibiliser au maximum les fournisseurs (y compris sur internet).
- demande un renforcement de la communication par voie d'affichage aux ports et aéroports.

Le CRPF :

- exprime l'idée d'un affichage digital sur les écrans à l'aéroport.

Le Préfet :

- rappelle les modalités de contrôle par sondage aléatoire par les douanes à l'introduction sur l'île.
- rappelle la sensibilisation déjà effectuée auprès des compagnies aériennes et des aéroports européens.

L'OEC :

- demande si les moyens alloués à la FREDON vont être maintenus pour poursuivre les actions de surveillance engagées.
- émet l'idée d'un renforcement des moyens avec des délégations à d'autres structures (CBNC)

Le Préfet :

- Confirme le maintien des moyens alloués à la FREDON
- Est d'accord avec le principe d'une extension de la délégation sous réserve que la DGAI confirme la possibilité juridique du conventionnement.

Le Conseil départemental de Corse-du-sud :

- s'interroge sur la poursuite de la lutte anti-vectorielle et ses modalités.

L'UNEP :

- s'inquiète de la contradiction entre les diverses obligations réglementaires de traitements insecticides (ECOPHYTO/*Xylella*)

La DGAI :

- précise que le texte communautaire permet d'adapter les mesures sur un périmètre choisi. C'est à l'autorité locale de définir les modalités de désinsectisation les plus adaptées: a minima les plantes reconnues infectées et l'environnement proche.
- rappelle que des dérogations à la réglementation sur l'interdiction de traitement sont possibles en cas de mesures sanitaires qui s'imposent.

L'OEC :

- découvre la possibilité de réduire le périmètre concerné par la lutte anti-vectorielle.
- demande de ce fait la réévaluation de la pertinence du plan de désinsectisation actuel.

Les apiculteurs approuvent cette possibilité afin de limiter les nuisances sur les pollinisateurs.

Le Préfet :

- prend acte de ces éléments.
- décide de revoir l'arrêté et de rencontrer le Conseil Départemental pour adapter les mesures.

L'ONF souhaite connaître le résultat des prélèvements faits sur chêne liège et érable sycomore en milieu naturel.

La FREDON confirme que tous les prélèvements dans ce cadre sont négatifs.

Le GRPTCMC demande si les prélèvements faits sur les insectes sont toujours maintenus.

Le SRAL :

- rappelle les 1200 prélèvements d'insectes réalisés depuis le début de la crise par la FREDON et les DDCSPP dans les foyers.
- confirme qu'ils vont reprendre avec le printemps.
- informe que des prélèvements vont avoir lieu sur des larves de cercoptes des prés (« crachats de coucou »).

Le Syndicat des pépiniéristes et l'UNEP :

- informent que la profession s'organise pour produire en autonomie du fait des interdictions d'introduction.
- souhaitent se faire préciser les modalités de mise en culture des semences, bien qu'il n'y ait pas de contamination avérée à ce jour.

La DDCSPP 2A:

- confirme l'absence d'exigence d'autorisation pour la mise en culture des graines mais confirme le besoin d'autorisation de circulation pour les plants cultivés en zone délimitée.
- invite les pépiniéristes à rencontrer directement ses services pour voir les modalités de production et de circulation aux différentes étapes.

La représentante du FMSE (en visioconférence) présente les modalités d'indemnisation des foyers chez les professionnels et confirme avoir reçu trois dossiers

Le syndicat des pépiniéristes avait été consulté en amont. Il n'y a pas d'observations particulières et la forme des dossiers reçus n'appelle aucune remarque.

Capricorne Asiatique:

La DDSCPP 2B présente le bilan du foyer qui a touché la Haute-Corse en 2013.

Ce foyer a été éradiqué, et une mission communautaire sur ce sujet a salué l'efficacité et la réactivité des services. L'utilisation de chiens renifleurs a marqué les auditeurs. L'origine du foyer semble provenir d'une importation de palettes de carrelage asiatique ayant transité par la Turquie. Un nouveau cas isolé a été détecté en 2015. Les meures ont permis l'éradication mais la vigilance reste de mise.

Le Préfet souhaite la mise en ligne sur les sites DRAAF et Préfecture des éléments de communication, type fiche technique.

Flavescence Dorée:

La FREDON présente ce nuisible et le bilan des prospections (de mi-août à fin octobre) en Corse à l'aide d'un diaporama.

Il est également souhaité, de même que pour les autres organismes, une sensibilisation des producteurs et du grand public.

Charençon Rouge du Palmier:

La FREDON présente la situation en Corse. Il n'y a pas de commentaires particuliers.

SHARKA:

La FREDON présente la maladie et les mesures de surveillance et de lutte prise en Corse. Elle rappelle qu'en Corse, un Arrêté Préfectoral prévoit que les parcelles sont détruites si elles sont contaminées à plus de 5%.

Le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture demande si la maladie est surveillée dans les pépinières sur le continent.

La DGAL confirme que la prospection par les FREDON existe également, surtout en région Rhône Alpe où la maladie est très présente.

L'ordre du jour étant épuisé, le Préfet clôture la séance à 17h00.